



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N° 000062 CRP/MINAT/IGQE/DAP

Le Ministre de l'Administration Territoriale a l'honneur de faire connaître à la Communauté Nationale et Internationale que, suite à la publication du décret n° **2020/54 du 07 Septembre 2020** portant convocation des collèges électoraux en vue de l'élection des Conseillers Régionaux, **le 06 Décembre 2020**, le Département Ministériel dont il a la charge procédera, conformément au code électoral, à l'accréditation des observateurs électoraux pour ledit scrutin.

Il invite par conséquent les partenaires et les organisations intéressés, œuvrant notamment dans le domaine des élections, de la démocratie, des droits de l'homme, à déposer au Service du Courrier Central du MINAT, au plus tard, **le 20 Novembre 2020** à 15 heures précises, les dossiers y relatifs constitués des pièces ci-après :

- Une demande adressée au Ministre de l'Administration Territoriale ;
- Une copie de l'acte justifiant l'existence légale de l'organisation ou de l'association ;
- La liste nominative des observateurs indiquant les zones d'observation sollicitées ;
- Une copie d'un rapport d'observation d'une précédente élection ou toute autre pièce jugée opportune.

Le Ministre de l'Administration Territoriale tient à préciser que les frais liés au transport, au logement et aux autres commodités sont à la charge exclusive des observateurs accrédités ou des organismes qui les auront désignés./-

Yaoundé, le **02 NOV 2020**

Le Ministre de l'Administration Territoriale




ATANGA NJI Paul